

Arbres remarquables de Bretagne : un inventaire citoyen et participatif

Avec le concours de différents partenaires dans les départements bretons, la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) pilote, depuis 2007, le projet Arbres remarquables de Bretagne. Une carte en ligne participative de recensement et de description des Arbres remarquables de Bretagne, a été mise en place dans ce cadre.

QU'EST-CE QU'UN ARBRE REMARQUABLE ?

De nombreux critères interviennent dans la classification d'un arbre comme remarquable : ses dimensions, son âge, sa rareté, son emplacement, son histoire, sa situation géographique... Il faut cependant distinguer un arbre "spécial" ou "intéressant" d'un arbre remarquable : le sentiment de "remarquabilité" qu'il éveille doit être perçu par tous.

LA CARTE ARBRES REMARQUABLES DE BRETAGNE : UN OUTIL PARTICIPATIF

La carte interactive et participative arbresremarquables-bretagne.gogocarto.fr/ facilite le recensement du patrimoine arboré breton. Il est désormais possible à toute personne de se connecter à l'aide d'une adresse mail, et d'ajouter un arbre et sa photo.

Un enquêteur, formé aux méthodes d'identification, se charge ensuite de "contrôler" l'arbre, puis un comité d'homologation finalise le classement en "Remarquable", "Bel arbre" ou "Curiosité". Chaque arbre



classé fait alors l'objet d'une fiche descriptive complète disponible sur la carte : nom de l'espèce, localisation, environnement, mensurations et photographie. Depuis le début du recensement, environ 1 800 arbres ont été répertoriés, dont plus de 450 en tant qu'arbres remarquables.

Comme vous le savez déjà, dans notre commune, se trouve un arbre remarquable : l'if de l'église Saint-Lunaire du Vieuxbourg âgé de 1000 ans et d'une envergure de 20 m. Mais, nous ne sommes pas seuls sur le territoire à posséder un tel arbre, tout près, à

Pluduno, un chêne-liège, situé aux Bignons ainsi qu'un chêne pédonculé situé au Guébriant, et à Saint-Jacut de la Mer, un platane commun à l'Abbaye.

D'AUTRES OUTILS PÉDAGOGIQUES SUR LES ARBRES

Au-delà de faire connaître ce patrimoine végétal, le projet Arbres remarquables a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public et les élus sur les enjeux liés à celui-ci. La Mce a ainsi créé différents outils pédagogiques sur la thématique des arbres :

- l'inventaire des arbres

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

→ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE :

en raison du déménagement du service administratif, la mairie sera exceptionnellement fermée les 5 et 6 septembre 2023.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :
René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

remarquables en Bretagne :
arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/

- Une fiche sur le droit des arbres : www.mce-info.org/medias/droits-arbre-devoirs-proprietaires/
- Une malle pédagogique "Remarquons les arbres" : www.mce-info.org/medias/

remarquons-les-arbres/

- Une exposition photos sur les arbres remarquables en Bretagne : www.mce-info.org/medias/arbres-remarquables-en-bretagne
- L'exposition "Des arbres et des gens" : www.mce-info.org/medias/des-arbres-et-des-gens-2021/

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement :

CTRC Bretagne,
48 Bd Magenta
35000 Rennes
02 99 30 35 50
info@mce-info.org
www.mce-info.org



LE TRI, même dans le bac à ordures ménagères !

Sur 18 communes du territoire dont la nôtre, Dinan Agglomération va tester une procédure de refus de collecte des bacs individuels destinés aux ordures ménagères résiduelles (hors bacs collectifs 4 roues de 770 litres). Cette procédure concerne les particuliers, les professionnels et les collectivités.



Ceci fait suite aux constats des agents de collecte relevant régulièrement des erreurs (présence de déchets destinés à la déchèterie ou collecte sélective) mais également pour pallier certaines irrégularités (bacs non conformes, ordures ménagères en sac en dehors du bac ou tassées exagérément).

Dinan Agglomération entamera donc une démarche de vérification du contenu des bacs ordures ménagères, sur le secteur de Plancoët, dans un premier temps. Si l'expérimentation s'avère positive, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire de collecte de Dinan Agglomération.

Cette vérification a plusieurs objectifs :

- **Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents de collecte : certains bacs ne sont pas conformes à la collecte, les déchets sont en vrac sans sac ou encore les déchets sont trop tassés...**
- **Baisser les quantités de déchets mis à l'incinération.**
- **Améliorer le tri en sensibilisant les usagers.**

Afin de répondre à ces différents enjeux, ce test se déroulera en 2 phases :

PHASE 1 :

La phase de sensibilisation qui aura lieu du lundi 18 septembre 2023 au ven-

dredi 13 octobre 2023

Un mois de préparation et de pédagogie au cours duquel si une irrégularité ou une erreur de tri est constatée dans le bac à ordures ménagères, un autocollant précisant l'erreur de tri/l'irrégularité sera apposé sur le bac concerné et ce dernier sera tout de même collecté.

PHASE 2 :

La phase de refus de collecte définitif qui débutera le lundi 16 octobre 2023, le bac ne sera plus collecté par les services de Dinan Agglomération s'il ne respecte pas les mesures en vigueur. L'utilisateur sera alors invité à vérifier le contenu du bac et/ou à le trier pour qu'il soit collecté lors de la prochaine collecte.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Au cours de ces 2 phases, les erreurs et leurs motifs seront enregistrés par les agents de collecte en tant que "point incident de collecte". Toute question concernant ces refus pourra être posée au : 0296877272 ou sur dechets@dinan-agglomeration.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETTERIES**

PLANCOËT

ZA de Nazareth
02 96 80 29 72

Du 1^{er} fév. au 31 octobre :

- Lundi 9h - 12h
- Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
- Jeudi 14h - 18h

MATIGNON

Route du Chemin Vert
02 96 41 12 63

Du 1^{er} avril au 30 sept. :

- Lundi : 13h30 - 18h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
- Juillet et août : Du lundi au samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h

→ **CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :**

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 12 septembre en la mairie de Plancoët.
- Mardi 26 septembre en la mairie de Ploubalay.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 20
JUILLET
2023

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
NEUTE Françoise,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William,
MENIER Mireille
(procuration à BOUAN René),
PLESTAN Sylvaine
(procuration à
RAULT Philippe),
PORCHER Aurélie
(procuration à
LEBORGNE Régine)
SORGNIARD Catherine
(procuration à DAUNAY Loïc).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les Infos de Dinan Agglomération :

Lors de sa réunion du 17 juillet 2023, le conseil communautaire s'est notamment prononcé favorablement à l'adoption de la charte du futur Parc Naturel régional et à l'adhésion de Dinan-Agglomération au Syndicat mixte du P.N.R.

Le conseil communautaire a également décidé l'attribution à notre Commune d'un fonds de concours de 75 000 € pour la restructuration de notre ensemble mairie-salle polyvalente.

• Syndicat Départemental d'Énergie 22 - Dispositif de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en cas d'alerte Ecowatt (hiver 2023-2024)

À l'occasion de son adhésion à la charte Ecowatt proposée

par RTE, le Syndicat Départemental d'Énergie s'est engagé à aider les collectivités volontaires pour contribuer à la sobriété énergétique et aux mesures d'effacement lors des alertes Ecowatt.

Dans ce cadre, le SDE 22 en partenariat avec ENEDIS et RTE, a réalisé durant l'hiver 2022 un test inédit au niveau national de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en utilisant les fonctionnalités du compteur intelligent Linky. Ce test étant réussi, il est désormais envisagé d'étendre cette possibilité à l'ensemble des collectivités costarmoricaïnes volontaires dans le cas où des alertes ECOWATT (orange et rouge) seraient déclenchées durant l'hiver 2023-2024.

Si la commune souhaite participer à ce dispositif, deux procédures sont possibles :

- Effacement de l'ensemble des commandes d'éclairage public. Le SDE transmettra directement les références des comptages correspondants à ENEDIS pour la mise en place des coupures et ré-allumages automatiques à distance.

- Effacement partiel des commandes d'éclairage public. Le SDE transmettra la liste des comptages et devront être sélectionnés ceux qui seront retenus pour ce dispositif. Le SDE transmettra ensuite cette sélection à ENEDIS.

Le Maire devra préciser, dans un arrêté, la date de mise en place de ces modifications temporaires et expérimentales des conditions d'éclairage public de la commune et la date de fin de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unani-

mité approuve la participation de la Commune à ce dispositif en cas d'alerte ECOWATT, durant l'hiver 2023-2024, selon la procédure d'effacement de l'ensemble des commandes d'éclairage public.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en SEPTEMBRE 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

LE SAVIEZ-VOUS ?

2 AGENTS COMMUNAUX mis à l'honneur :

Le 4 juillet 2023, le conseil municipal a invité l'ensemble des agents de la commune à partagé le verre de l'amitié pour fêter les vacances.



À cette occasion, Chantal HAMONIAUX, Atsem à l'école, a reçu la médaille d'honneur du travail (30 ans). Le départ à la retraite de Marie-Christine AILLET, agent de service à l'école, a également été marqué.

Toutes nos félicitations.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RENCONTRES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION :

Les Rencontres de l'Emploi et de la Formation sont organisées le samedi 7 octobre 2023 de 9h à 13h à Dinan à la salle du Clos Gastel.

Ces rencontres, organisées dans le cadre de la Commission Territoriale Emploi Formation par l'ensemble des partenaires, permettront aux personnes en recherche d'emploi ou en souhait de reconversion professionnelle de se mettre en relation avec les entreprises locales ayant des besoins de recrutement et les organismes de formation proposant des formations dans divers secteurs d'activités sur le territoire. À la recherche d'un emploi, stage, apprentissage, formation ou une nouvelle orientation : venez rencontrer les entreprises et les organismes de formation de votre territoire ! Apportez votre CV !

→ LA JOURNÉE DE L'ENTREPRISE « DE L'ÉTINCELLE AU DÉVELOPPEMENT » :

Vendredi 15 septembre de 13h à 19h à la pépinière d'entreprises Ecodia, 33 avenue René Cassin 22100 Dinan

Porteurs de projet, créateurs d'entreprises, venez rencontrer des professionnels pour finaliser votre projet et développer votre entreprise.

Les brèves du Conseil Municipal du 20 juillet 2023 (suite)

• Révision des tarifs cantine et garderie - rentrée 2023

> Cantine :

La convention qui nous liait avec la Sté Convivio (fournisseur des repas) depuis septembre 2020 arrivant à expiration le 31/08/2023, une nouvelle convention d'un an, renouvelable 2 fois, à effet du 1^{er} septembre 2023 a été régularisée.

Pour l'année 2022, le bilan financier fait ressortir un déficit de 23 775,13 € (déficit de 21 722,02 € pour 2021).

Notre prix de vente du repas est de 3,20 € pour les enfants et 4,35 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la Sté Convivio qui était de 3,39 € TTC en septembre 2022 est à ce jour à de 3,82 € TTC par enfant et 4,62 € TTC par adulte.

Il passera à 3,85 € TTC par enfant et 4,75 € TTC par adulte dès la rentrée scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif cantine scolaire à 3,45 € par repas enfant et 5,00 € par repas adulte, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023.

> Garderie

Pour l'année 2022, le bilan financier présente un déficit de ce service périscolaire de 13 208,83 € (déficit de 14 169 € en 2021).

Le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs comme suit à la rentrée 2023 :

Matin :

- Arrivée avant 8h : 1,65 € / enfant
- Arrivée après 8h : 1.25 € / enfant

Soir

- Départ après 17h30 : 2.20 € / enfant
- Départ avant 17h30 : 1.65 € / enfant



Réduction : 25% à partir du deuxième enfant
Au-delà de 18h30 (fermeture de la garderie), majoration de 5€ par ¼ d'heure de retard.

• Listes électorales - renouvellement des membres de la com- mission de contrôle

Dans chaque commune une commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables prévus au code électoral.

Cette commission est composée, pour notre commune, d'un délégué de l'administration, d'un représentant du tribunal judiciaire et d'un conseiller municipal (à défaut de volontaire le plus jeune conseiller). Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Le renouvellement intégral ayant eu lieu en 2020, il convient de procéder au renouvellement en 2023 des membres des commissions de contrôle.

M^{me} MOULIN Claudine, déléguée de l'administration et M. LUCAS Didier, représentant du tribunal judiciaire, ont donné leur accord pour un renouvellement de 3 ans au sein de la commission de contrôle. M. AUBIN William, actuellement conseiller municipal

de cette commission, a exprimé le souhait de ne plus être le représentant du conseil municipal. Il sera remplacé par M^{me} PORCHER Aurélie.

• Appel d'offres Lotissement le Courtil Saint Pierre :

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 17 juillet. Des réponses ont été reçues pour tous les lots.

• CAMPING LES CHÊNES : de nouvelles conditions

Pour rappel : Le camping est constitué de 34 parcelles de terrain sur lesquelles sont installées des résidences mobiles de loisirs. Ces parcelles sont louées suivant bail d'un an renouvelable par tacite reconduction avec préavis de trois mois. Loyer annuel 2023 : 2212,24 €. Ce montant comprend 2000 kWh d'électricité, l'eau & l'assainissement, les ordures ménagères. Les charges actuelles pour les locataires de ces parcelles sont : la consommation d'électricité au-delà des 2 000 kWh et 20 € par an pour la location des conteneurs à ordures.

Compte tenu de l'évolution des conditions d'occupation de ces résidences de loisirs et du coût de l'électricité et de l'eau, le conseil municipal a décidé par

délibération du 22 juin 2023 que chaque propriétaire de résidence s'acquitterait désormais de sa consommation réelle d'électricité ainsi que d'eau/assainissement.

Il faudra ainsi bien distinguer :

- la **redevance d'occupation** (loyer) qui sera ramenée à 2 000 € par an (mêmes conditions d'indexation en Janvier et de paiement en 2 fois)

- et les **charges dues au prorata de la consommation** comprenant :

- > l'**électricité** relevée semestriellement (15 avril-15 octobre) pour tenir compte des tarifs été/hiver,

- > l'**eau** et l'**assainissement** relevés annuellement,

- > la **location des conteneurs collectifs à ordures ménagères**.

lesquelles charges feront l'objet d'une facturation semestrielle.

Mise en vigueur immédiate pour les nouveaux baux et à chaque renouvellement pour les baux en cours.

Pour prendre en compte les modifications sus-énoncées, une nouvelle convention de bail et un nouveau cahier des charges/règlement intérieur

ont été rédigés. Le conseil municipal a également accepté le devis de la SAUR pour l'installation de compteurs d'eau individuels pour un montant de 3 815,22 HT soit 4 578,26 € TTC.

Une réunion d'information des locataires a eu lieu le samedi 8 juillet à 11 h.

• SÉCURITÉ ROUTIÈRE : expérimentation à l'entrée Sud du bourg

Les écluses routières installées à l'entrée sud du bourg ont été enlevées le dimanche 16 juillet. Il ne s'agit pas d'une décision du Maire, mais de la conséquence d'un vol de signalisation effectué dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16. Sans les panneaux volés, le dispositif devenait dangereux et a dû être enlevé d'urgence. Auparavant, la signalisation avait été plusieurs fois modifiée par des inconnus et les baliroutes avaient été abîmées. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Le Conseil Municipal condamne, à l'unanimité, fermement ces com-

portements irresponsables et inadmissibles ainsi que l'inconscience de leurs auteurs en cas d'accident (étant dans le cadre d'une expérimentation, les personnes opposées aux écluses routières pouvaient se manifester en mairie et développer leurs arguments).

Après débat, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la poursuite de l'expérimentation jusqu'à l'automne comme initialement prévue. Il se prononce à la majorité sur une perte de priorité dans le sens entrée du bourg.

Le dispositif sera remis en place dès que possible.

La séance est levée à 21h45.

• Prochain conseil municipal :

vendredi 22 septembre 2023 à 20h.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :

OUVERTURE DE SAISON avec présentation de la saison culturelle 2023-2024

Quatuor folk-rock décapant « CHURCHFITTERS »

- Jeudi 28 septembre à 20h30 à TRELIVAN - salle Clément Ader

- Vendredi 29 septembre à 20h30 à BEAUSSAIS SUR MER - salle des fêtes

- Samedi 30 septembre à 20h30 à BROONS - salle des fêtes

Concert assis/debout - Gratuit - TOUT PUBLIC

Réservation auprès des mairies ou par mail à billetterie-saisonsculturelle@dinan-agglomeration.fr

Renseignements :

02.96.87.03.11 (Théâtre des Jacobins) ou

02.96.84.00.57 (Office de Tourisme de Plancoët) /

saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr

LA MAISON ESCARGOT de Plédéliac

« La Maison Escargot », Centre d'accompagnement spécialisé & Centre d'Éducation Conductive pour personnes en situation de handicap fait sa 9^e rentrée le 4 septembre 2023 à Plédéliac (22). À ce jour, plus de 130 familles ont poussé la porte de « La Maison Escargot ». Elles viennent des Côtes d'Armor, de toute la Bretagne, la France et même bien au-delà (Tunisie, Californie ...).

Grâce à « La Maison Escargot » chaque participant peut :

- accéder à une structure à taille humaine,
- bénéficier de l'Éducation Conductive,
- bénéficier 1 fois par mois de séances d'hypnothérapie, d'ostéopathie, de massage,
- accéder à un épanouissement, un bien-être physique et psychique.

Tout au long de l'année, Flora et Gyuri nos rééducateurs proposent un programme adapté aux enfants/jeunes/ados/adultes en situation de handicap.

NOS PRISES EN CHARGE :

- à l'année (calqué sur le calendrier dates scolaires)
- en temps partiel (1,2,3 ... jours par semaine)
- en session intensive (1,2,3 ... semaines par an)

NOS BÉNÉFICIAIRES :

- bébés à partir de 6 mois
- enfants/ jeunes/ ados
- adultes (AVC, Parkinson, Sclérose en Plaques ...)

Prenez rendez-vous, afin de rencontrer l'équipe et visiter « La Maison Escargot », vous ne serez pas déçu !!!



La Maison Escargot /
4 rue de Penthièvre
22270 PLEDELIAC / 06 99 91 25 04
lamaisonescargot@orange.fr

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ FACILITEZ LA DISTRIBUTION DU COURRIER, DES COLIS.....
ET DE VOTRE RÉVEIL !

Une boîte aux lettres sert à recevoir à domicile tous types d'envois (colis, courriers, presse...), elle doit être positionnée à l'adresse indiquée, en bordure de voie ouverte à la circulation publique et placée à l'entrée d'un logement, à un endroit accessible sans danger par votre facteur ou tout autre distributeur. N'oubliez pas d'inscrire dessus le nom de tous les habitants du foyer dans le porte-étiquette prévu à cet effet.

Dans tous les cas, assurez-vous qu'elle est bien équipée d'une serrure compatible « Pass facteur » pour permettre le dépôt ou l'enlèvement de vos colis (retours ou expéditions depuis votre boîte aux lettres).

Rappel : Pour qu'une boîte aux lettres soit « normalisée », elle doit respecter certaines dimensions :

- > au moins 26 cm x 26 cm x 34 cm pour la boîte aux lettres en elle-même ;
- > 23,5 cm x 2,4 cm pour la fente d'introduction (taille standard pour les boîtes françaises) ;
- > 1 cm x 2,4 cm minimum pour le porte-nom.

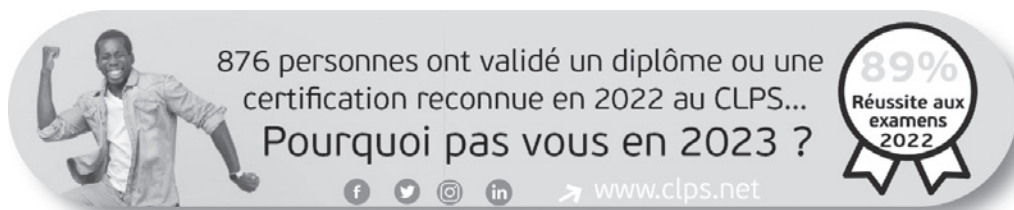
Elle doit être placée entre 1 m et 1,30 m de hauteur à partir du sol pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en véhicule.

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :
CAMPAGNE D'ÉTÉ

La campagne d'été des Restos du Cœur qui a débuté le jeudi 23 mars 2023 se poursuivra jusqu'au jeudi 16 novembre 2023. La distribution a lieu toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.

CLPS : handicap et accompagnement professionnel

Inclu'Pro Projection - Inclu'Pro Construction : le CLPS de Dinan propose et met en œuvre divers accompagnements.



876 personnes ont validé un diplôme ou une certification reconnue en 2022 au CLPS...
Pourquoi pas vous en 2023 ?

89% Réussite aux examens 2022

www.clps.net

INCLU' PRO PROJECTION

financée par l'Agefiph du 19/09/2023 au 24/11/2023.

• Objectif :

Trouver un nouveau métier en situation de handicap.

• Public :

- > Personnes en recherche d'emploi.
- > Personnes avec une RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) ou RQTH en cours.

La prochaine réunion d'information aura lieu le :
12 septembre 2023 à 9h.

INCLU' PRO CONSTRUCTION

financée par l'Agefiph du 28/11/2023 au 06/03/2024.

• Objectif :

Vérifier un projet de métier lié à une situation de handicap

• Public :

- > Personnes en recherche d'emploi, salariés ou indépendants reconnus travailleurs handicapés
- > Autres bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, titulaires d'un titre en cours de validité ou en voie de l'être, âgés de plus de 15 ans

La prochaine réunion d'information aura lieu le :
22 novembre 2023 à 9h.

PREPA AVENIR FRANÇAIS LANGUE ETRANGÈRE

financée par la Région Bretagne du 13/11/2023 au 29/03/2024

• Objectifs :

- > Atteindre un degré de maîtrise de la langue française suffisant dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle.

- > Construire et/ou vérifier un projet professionnel réaliste.
- > Se sensibiliser à la vie sociale et civique en France.

• Prérequis :

- > Personnes en recherche d'emploi d'origine étrangère :
 - ayant l'autorisation de travailler
 - possédant au minimum un niveau A1 en français
 - ayant réalisé en amont les formations obligatoires (OFII) proposées dans le cadre du Contrat d'Intégration républicaine (CIR).

CONTACT

Aurélie BROSSARD
Responsable de formation
CLPS L'enjeu compétences -
SCOP SA - Espace Atlantique -
7 rue de la Violette -
22100 QUEVERT
02.96.85.86.30
www.clps.net

Le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

Le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) a ouvert ses portes en Juin dernier.



C'est un espace de parole où des professionnels offrent un accueil et une écoute aux jeunes de 12 à 25 ans et leurs proches.

L'accueil y est inconditionnel et gratuit, proposé dans le respect de la confidentialité, du libre choix et de l'anonymat. Les jeunes peuvent venir y déposer ce qu'ils rencontrent sur des sujets tels que la scolarité, les relations, des conflits, l'identité, la sexualité, la santé, les addictions, un mal-être... Pour être accessible à tous, les professionnelles sont présentes sur Dinan et se déplacent sur

d'autres villes de Dinan agglomération, dans des établissements scolaires et locaux communaux.

Les locaux de Dinan sont situés au 5 rue Gambetta, 22100 Dinan

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone : 02 96 85 44 38 - Email : paej@mldinan.fr

Et nous suivre sur Facebook : PAEJ Dinan - Instagram : paej.dinan



Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen

Calendrier des vacances scolaires :

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2023	4 septembre 2023 <small>(la rentrée des enseignants est le 1 septembre 2023)</small>		
Vacances TOUSSAINT 2023	21 octobre 2023 ↓ 6 novembre 2023		
Vacances NOËL 2023-2024	23 décembre 2023 ↓ 8 janvier 2024		
Vacances HIVER 2024	17 février 2024 ↓ 4 mars 2024	24 février 2024 ↓ 11 mars 2024	10 février 2024 ↓ 26 février 2024
Vacances PRINTEMPS / PÂQUES 2024	13 avril 2024 ↓ 29 avril 2024	20 avril 2024 ↓ 6 mai 2024	6 avril 2024 ↓ 22 avril 2024
Pont ASCENSION 2024	8 mai 2024 ↓ 13 mai 2024		
Vacances ÉTÉ 2024	6 juillet 2024 ↓ 2 septembre 2024		

Académie de Rennes = Zone B

Un nouvel agent de service à l'école :

Marie-Christine Aillet, agent de service intervenant à l'école tous les matins, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 30/06/2023, sera remplacée à compter du 4 septembre par Adrienne Languille de St-Lormel. Nous lui souhaitons la bienvenue.

AMICALE LAIQUE DU RPI SAINT-LORMEL / CREHEN : Assemblée Générale

L'amicale Laïque organisera son Assemblée Générale le **Vendredi 15 Septembre 2023 à 20h au Chalet de CREHEN**. Vous êtes tous les bienvenus. Ce sera l'occasion de nous rencontrer, de

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont :
le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

découvrir les manifestations à venir, juste de venir écouter ou devenir membre actif ou même membre du bureau... Un pot sera offert à l'issue. **Nous vous attendons nombreux.**

Le bureau de l'Amicale.



Ne confondons plus nos toilettes avec nos poubelles !

L'assainissement des eaux usées permet de préserver la qualité de notre environnement et de protéger les activités liées à l'eau (pisciculture, baignade, nautisme...)

de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture d'eau !

Après utilisation, veuillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle. Même si elles sont « biodégradables », elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration. Sachez qu'une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus que d'utiliser un détergent en flacon et un chiffon !

Adoptons les bons gestes afin d'éviter :

- L'inondation dans votre maison,
- L'intervention de débouçage de nos canalisations (intervention facturée au minimum 250€),
- De causer un danger pour le personnel d'exploitation,
- De dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement,
- De créer une menace pour l'environnement.

Peut-on jeter les lingettes dans les toilettes ?

Les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci.

Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnement dans les stations

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ LES BUREAUX DE LA MAIRIE DÉMÉNAGENT !

Compte tenu des travaux de réhabilitation/aménagement du complexe maire-salle polyvalente, les services administratifs de la mairie seront transférés au 1^{er} étage (ex salle du conseil) le temps de la 1^{ère} phase des travaux.

En raison des opérations de démantèlement, la mairie sera exceptionnellement fermée les 5 et 6 septembre 2023.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

LORMELMELO

• **Atelier Patchwork** **Reprise des ateliers lundi** **18 Sept. - salle des mariages - Mairie St-Lormel.**

Vous souhaitez vous initier, vous perfectionner, transmettre des techniques : Vous êtes les bienvenu(e)s.

L'atelier se déroule de 14 h à 16 h, tous les 15 jours.

Voici les dates retenues, jusqu'à la fin d'année : les lundis 18/9, 2/10, 16/10, 30/10, 13/11, 27/11, 11/12

Pour tout renseignement, contacter le 06 99 95 39 91.

• **Atelier Couture créative** **le mar. 12 sept. 14h-16h30**

Ouvert à tous, même aux débutants. Plus d'infos au 06 28 20 52 72

En dehors de l'adhésion à l'association LORMELMELO (10 € par an), les ateliers sont gratuits.

ATELIER DE DÉCOUP'PLIAGE DE LIVRE :



Envie de partager son savoir-faire, Agnès SUIRE renouvelle l'initiation au découpage de livres les mardis 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre de 14h00 à 17h30 à la salle des mariages à l'étage de la mairie.

Les places étant limitées, l'inscription au 06 45 75 65 35 est obligatoire.

Apporter 1 livre relié avec couverture rigide de 20 à 24cm de hauteur et d'environ 400 pages, 1 crayon papier, 1 règle de 30 cm et 1 paire de ciseaux. Participation de 5 € / trim.

LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS



La 11^e édition du Grand Forum aura lieu le sam. 9 sept. 2023 de 10h à 17h Salle omnisports - Plancoët.

NOUVEAU ! Cette année le Grand Forum lance son site internet pour vous donner toutes les infos pratiques de l'évènement et pour retrouver toute l'offre associative des 18 communes des secteurs Plancoët et Plélan (plus de 300 associations répertoriées !).

RDV sur : <https://grandforum-plancoet-plelan.fr>

Contact : 06 73 61 50 07

Courriel : forum-associations@orange.fr

LES ÉCURIES DE L'ARGUENON :

• **Portes ouvertes des écuries lormeloises le Dim. 10 septembre 2023**

Démonstrations diverses,

initiations gratuites pour les enfants. Espace pique-nique, buvette, crêpes maison. Entrée libre.

Pauline et Jade BOUGUIER
10 Les Villes Joies à Saint-LORMEL 02 96 84 06 49 ou 06 31 65 23 31

Les journées européennes du patrimoine : les 16 et 17 septembre 2023

• **La 40^e édition des Journées Européennes du patrimoine aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023 sur les thèmes "Patrimoine vivant" et "Patrimoine du sport".**

La thématique du « Patrimoine Vivant » permet de mettre en valeur les pratiques, les expressions, les connaissances et les savoir-faire transmis d'une génération à l'autre comme les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ou encore les connaissances liées à la nature et l'univers et le patrimoine culturel (chants, danses, rituels, fêtes).

Ce thème coïncide avec le 20^e anniversaire de la convention sur le patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'Unesco.

La 2^e thématique « Patrimoine du sport » est mise à l'honneur dans la perspective de l'Olympiade culturelle. Depuis le début du XX^e siècle, le patrimoine des sports s'est fortement développé avec l'augmentation des pratiques sportives.

À l'occasion de ces Journées Européennes du Patrimoine, **Dimanche 17 septembre, Dinan Agglomération propose** quelques surprises

artistiques sur des lieux de patrimoine du territoire pour la 6^e année consécutive.

> À TREFUMEL : Parodie de sortie naturaliste « LA S.T.R.I.N.G » - La Maison des Faluns 11 h et 15 h

> à CORSEUL : spectacle équestre « TIMESIS » - Temple de Mars 11h30 et 16 h 00

> à PLESLIN TRIGAVOU : Tentative de conversation avec un arbre « NANABOZHO » - Site des mégalithes 14h30 et 17 h

> à PLANCOËT : Visite guidée + surprises - Salle Solenval 11h30, 14h30 et 16 h 00

Tout public - gratuit - Réservation conseillée : billetterie. saisonculturelle@dinan-agglomeration.fr

BRASTIVAL 2023 : Vendredi 8 et Samedi 9 Septembre 2023



Portes ouvertes pour découvrir la brasserie distillerie et passer un beau moment de convivialité avec concerts et BBQ. Entrée gratuite.

Maison JOUFFE BRASSERIE - CAVE BAR RESTAURANT - 6/8 ZA des Vergers de l'Arguenon à ST-LORMEL 02 96 87 03 51 - 02 57 69 02 11